

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 15 novembre 2019

Ecole élémentaire Joliot Curie

Début du conseil : 18h30

Présents :

Equipe pédagogique de l'école : les enseignants : Mme Deschamps, Mme Guillou, Mme DaCunha, Mme Aji, Mme Laichour, Mme Vandelanotte, Mme Del Galdo, Mme Le Quellec, Mme Zemboulis, M.Dijoux, Mme Savaric, Mme Moret, Mme Gomri, Mme Fievet, M. Lechaud, Mme Marie, M.Eddart, M. Saldumbide,directeur.

Parents d'élèves : Mme Voisin Odile, Mme Boukhalfi Ferhouze, MmeOussadit, Mme Cailly, M. Luzu, M. Klai Mounir pour la FCPE

Parents d'élèves : Mme Ibn Charaa, Mme Garaoun, Mme Paradisi, Mme Gadret, Mme Masdoua pour Harpe.

Représentante de la municipalité : Mme Saidj, conseillère municipale.

Absents :

DDEN: Mme Beloeil, excusée

IEN : Mme Muller, excusée

Coordinateur Centre de loisirs : M. Ridel, excusé

Point 1 : Résultats des élections

Rappel du nombre de participants et des résultats :

| | Résultats bruts |
|---------------------------------------|-----------------|
| Nombre d'inscrits | 565 |
| Nombre de votants | 216 |
| Nombre de suffrages exprimés | 197 |
| Nombre de votes blancs ou nuls | 19 |
| Taux de participation | 38.23% |
| - Résultats | |
| Nombre de sièges à pourvoir | 14 |
| Quotient | 14,07 |

FCPE : 84 suffrages, 6 sièges

HARPE : 113 suffrages, 8 sièges

Point 2 : Le protocole sanitaire, la continuité pédagogique en cas d'éviction

- Rappels des principaux points : port du masque obligatoire, mesure de distanciation sociale accrue, aération des locaux, lavage des mains, si nécessaire au gel hydro-alcoolique sous la surveillance des enseignants.
- La mairie est remerciée pour la mise à disposition de gel hydroalcoolique ainsi que pour la fourniture des 2 masques lavables par enfant.
- L'Education Nationale est remerciée aussi pour la fourniture de 3 masques lavables par enfant qui seront distribués dès jeudi 19/11.

- A noter, une étude collaborative entre le CNRS et l'UFC QUE CHOISIR a montré que les masques chirurgicaux gardaient leurs propriétés filtrantes jusqu'à 10 lavages.
- 4 zones géographiques sont créées pour instaurer une plus grande distance entre les groupes d'élèves. Ces zones sont valables aussi pour le temps de restauration et l'étude. Le stade est réservé aux classes de CP. Sur le temps de l'étude, les zones sont respectées, les enseignants répartis par zone et les études ont lieu dans les classes des élèves.
- Protocole assoupli au niveau des évictions. Les enseignants et élèves ayant été en contact avec un enfant qui aurait la covid ne sont plus considérés cas contact s'il est prouvé que l'enfant portait son masque. Les seuls d'enfants ayant eu la covid étaient des enfants issus des fratries (avec frères et soeurs plus âgés) ou des enfants ayant fréquenté le centre pendant les vacances de la toussaint. Ces enfants ne présentaient généralement pas de symptômes. Il y a peu de chances de fermer une classe avec le nouveau protocole.
- Le directeur a constaté et salué l'engagement des parents pour respecter l'ensemble des nouvelles règles imposées par le protocole sanitaire renforcé.
- Continuité pédagogique : En cas d'éviction d'un enfant, les enseignants se rendent disponibles pour fournir les cours et devoirs par mail ou tout autre dispositif numérique et sur papier.
- La mairie a fait le choix de doter les familles situées en REP+ en tablettes numériques. . Quid des familles (hors REP+) dont le quotient familial pourrait justifier une telle dotation ? Mme Samia Saidj, représentante de la mairie, se renseigne sur ce qui est prévu et revient vers le conseil.
- Il se pose la question de la formation au numérique des familles concernées. Une fois le protocole levé, le directeur est d'accord pour ouvrir les locaux pour que des parents volontaires puissent répondre aux questions de ces familles (Ok pour HARPE). A noter, comme souligné par la Mme Samia Saidj, il existe des formations dispensées par l'Agora et l'association Bel Agir.
- Autre question, l'équipement des familles. L'école souligne que de nombreuses familles ne possèdent pas de matériel adapté au travail en distanciel. Si on peut récupérer du matériel avec une maintenance municipale, on pourra mettre en place de la formation pour les familles.
- Site de l'école : le socle est proposé par l'académie de Versailles. Le contenu est sous la responsabilité de Madame l'Inspectrice. Avant toute refonte, l'équipe enseignante souhaiterait connaître les attentes des parents, les enseignants de chaque classe communiquant par ailleurs de façon dédiée avec les parents de sa classe. Harpe est volontaire pour aider l'équipe à recueillir les besoins des parents et aider à la refonte. FCPE propose de s'aligner sur le fonctionnement de l'école Sayad à Nanterre.

Point 3 : sécurité et plan Vigipirate

- Le PPMS alerte intrusion n'a pas pu être effectué en raison d'une défaillance technique de l'alerte. L'exercice (se cacher, se barricader, s'enfuir) aura lieu avant les congés de Noël.
- Rappel : le niveau d'alerte est maximum.
- Les sorties à pieds ne sont pas autorisées. Les sorties en car sont possibles.
- La solution choisie par l'école pour gérer les entrées et sorties dans ce cadre-là consiste en une entrée/sortie rapide des élèves, celles-ci étant réparties sur 3 zones (maternelle, cp/ce1 et ce2/cm1/cm2) – pas d'entrée ou de sortie échelonnée en fonction des niveaux (risque d'attroupement).

- Les autorités demandent expressément de ne pas s'attrouper devant l'école. Y compris le soir à la sortie du centre.
- Question à adresser à Monsieur Ridel qui ne pouvait assister au conseil d'école : quid des sorties du centre ? L'emplacement devant le portail du centre est beaucoup plus exigü et de fait, l'attroupement est presque inévitable. Quelles solutions pourraient être proposées ? M.Ridel est prêt à répondre à toutes les questions relatives à la pause méridienne, au recrutement des animateurs...

Point 4 : Vote du Règlement intérieur (modifications si besoin)

Une modification proposée par le directeur concernant le paragraphe sur les horaires : ajouter que ces horaires peuvent être modifiés en fonction de l'actualité. Pas de vote contre. **Modification adoptée.**

Point 5 : fonctionnement de l'ACDE (enseignants de l'école)

Présentation par Mme Zemboulis (trésorière) des objectifs de l'A.C.D.E :

- financer du matériel pour les classes, livres, arts plastiques...
- participation au financement de certains projets de l'école,
- aide aux familles pour les classes transplantées ou les sorties scolaires.

Cette année, les dons des parents, ont rassemblés l'équivalent de 9€ par élève.

En aucun cas, cet argent ne sert aux enseignants. Les dons sont intégralement reversés aux classes. La vente des photographies est l'autre financement de l'ACDE.

La mairie de Nanterre finance quant à elle une bonne partie des sorties scolaires (saison jeune public par exemple), les classes transplantées, fournit une aide aux familles le nécessitant et fournit le mobilier, l'immobilier, le personnel municipal et les fournitures scolaires comme les cahiers, les manuels et tout le matériel utilisé par les enseignants et les élèves.

Le budget annuel manuels, fournitures scolaires est de 32 à 33 euros par élèves. La mairie ne paie pas le salaire des enseignants, c'est l'Etat.

La FCPE souhaiterait connaître les dépenses de l'A.C.D.E. : les dépenses de l'association des enseignants de l'école peuvent faire l'objet d'une communication vers les parents.

Point 6 : les projets et temps forts de l'année (peu nombreux car situation exceptionnelle)

- Projet Vendée Globe, course de bateaux en solitaire qui a lieu tous les 4 ans.
- Interventions dans les classes de l'association « D'un bateau scientifique aux tni scolaires » (thématiques en lien avec le développement durable, la préservation des océans...)
- Ecole et Cinéma
- Participation d'une classe de CM2 au Festival de théâtre « Les p'tits classiques ».
- Classes transplantées en suspens
- Faire aimer l'école aux enfants ce qui est le plus beau des projets.

Point 7 : Questions sur les comportements violents ou agressifs des élèves

Constats de certains parents sur la hausse d'une certaine agressivité chez les élèves.

Réponse de la direction : chaque année, en septembre, des réajustements sur les comportements sont à prévoir. Cette année, en raison du confinement, cette période de réajustement a été plus longue. Cela concerne plutôt le fait de réapprendre à être un élève et de réapprendre à vivre avec les autres.

Commentaires de Mme Fievet et Mme Savaric : pas d'inquiétude à avoir, les enfants sont même plutôt très heureux d'avoir retrouvé cet environnement dans lequel ils retrouvent leurs copains, leurs activités...Des enfants plutôt calmes et moins violents que ce qu'on a pu observer par le passé.

En conclusion : La vigilance des enseignants et du directeur s'est accrue. L'équipe est solidaire. C'est un travail quotidien.

Point 8 : Questions à la mairie concernant le remboursement du périscolaire du 1er semestre 2020 pour les élèves passés en 6^e.

Un courrier a été adressé à toutes les familles concernées. La demande de remboursement pourra être faite via <https://moncompte.nanterre.fr/>. Il serait appréciable que les représentants des parents d'élèves fournissent une première liste des parents n'ayant pas les moyens d'effectuer les démarches via le site.

Fin du conseil 21h00

Monsieur Saldumbide,
Directeur.